

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### **DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015**

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### **DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015**

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### **DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

**DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000 euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000 euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

**DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

**DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000 euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000 euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

### **DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

### **DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

### **DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

### **DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

### **DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

**DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000 euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000 euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 26 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents** : M. Pierre GOUVERNEYRE - M. Philippe NICOLAS - Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN - Mme Sylvie BOUGENOT - M. Pierre-Antoine COLLIN - M. Josselin ROMAND - Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC - M. Xavier LEONARD

**Absente excusée** : Mme Dominique PONSARD, procuration M. Xavier LEONARD

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel JACQ-SEMAT

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 24/03/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 février 2015 a été approuvé par 13 voix.

### 1. FINANCES

#### **DELIBERATION N°2015-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur S. FERRALLELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2014 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte de gestion 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142.10 euros et un déficit d'investissement de 30 373.21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

#### **DELIBERATION N°2015-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2014.

Monsieur M. JAENGER, quatrième adjoint, est nommé pour prendre la présidence de la séance. Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. JAENGER propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2014.

Le conseil, à l'unanimité des présents **VOTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 899 142,10 euros et un déficit d'investissement de 30 373,21 euros avec la reprise des résultats antérieurs.

### DELIBERATION N°2015-11 : VOTE DES TAXES POUR 2015

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2014 et 2015. Les taux 2015 seront identiques à ceux de 2014 :

- TAXE D'HABITATION : 15,92%
- TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Dominique PONSARD - M. Xavier LEONARD)

### DELIBERATION N°2015-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 899.142,10 euros et un déficit d'investissement cumulé de 30.373,21 euros.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 : 868 768,89 euros section de fonctionnement
- Compte 1068 : 30.373,21 euros section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et VU le vote du compte de gestion 2014, précédemment accepté décide d'affecter le résultat comme cité précédemment. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2015.

### DELIBERATION N°2015-13 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

| ASSOCIATION       | SOMME      | VOTE      |  |
|-------------------|------------|-----------|--|
| A.I.A.D.          | 4 099,11 € | POUR : 15 |  |
| Comité des fêtes  | 1 000 €    | POUR : 15 |  |
| Démon d'or        | 1 500 €    | POUR : 13 | ABSTENTION : 2<br>Mme D.PONSARD -<br>M. X. LEONARD |
| Mont d'Or évasion | 1 000 €    | POUR : 15 |  |

Soit une somme totale de 7.599,11 €

À la majorité, le conseil décide de prévoir ces subventions au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-14 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2015. La contribution s'élève à la somme de 11 634,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal. Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de prévoir cette somme au budget 2015.

À l'unanimité, le conseil décide de prévoir cette somme au budget 2015.

**DELIBERATION N°2015-15 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNICITE**

Après le contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe qu'un article doit être rajouté à la délibération 2015-07. Il s'agit de l'article qui décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée aux fonctionnaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires dès leur prise de leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-16 : MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire précise que le besoin d'accueil des enfants en bas âge se fait de plus en plus ressentir sur la commune. Par conséquent, il paraît opportun d'étudier la possibilité de créer une structure d'accueil et notamment sous la forme d'une micro-crèche. Cette structure pourrait accueillir 10 enfants (+1). Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui autorise à prendre contact avec tous les services compétents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N°2015-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, 3ème adjoint donne lecture détaillée du budget primitif 2015.

Celui-ci est approuvé à la majorité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme D.PONSARD - M. X. LEONARD)

**DELIBERATION N°2015-18 : ELIMINATION DECHARGE AMIANTE**

L'évacuation d'un dépôt sauvage de 6m3 de déblais contenant de l'amiante fixée a été effectué sur le chemin communal secteur Croix Vitaise sur la commune de Curis. Le montant prévisionnel de l'élimination est de 6 108.25 euros TTC. La commune apportera la contribution financière de 20% du coût de l'opération, au titre des opérations de type III prévue par les statuts du Syndicat Mixte des Monts d'Or pour les opérations à caractère communal.

Afin de limiter la prolifération de dépôt sauvage, le Syndicat Mixte des Monts d'Or propose à la commune de Curis de signer une convention permettant l'élimination rapide des décharges sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le vote est réalisé :

POUR : 15

CONTRE : 0

### INFORMATIONS

- Le budget dédié au fonctionnement de l'école s'élève à 14 370 euros ; celui de l'investissement à 2 640 euros.
- La participation communale au budget du CCAS reste inchangée pour l'année 2015, à savoir 3 000 euros.
- Les T.A.P. resteront gratuites pour l'année scolaire 2015/2016 au vu du budget 2015 et à l'accord obtenu pour mettre en place le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Une étude de faisabilité sur la rénovation extérieure et intérieure de la Halle Commerciale va être lancée sous peu.
- Le Maire a souligné les études menées par l'équipe municipale pour optimiser les dépenses communales. Il s'agit des postes suivants : poubelles communales - contrats d'électricité de la salle du vallon - navette réalisée par les agents techniques communaux pour la Préfecture - les tarifs des annonces sur Le Tambour 2015 - la prestation externe de l'élagage et l'entretien des espaces verts.  
Ces études de mise en concurrence ou de modifications de procédure ont permis l'économie de 21 000 euros.

## 1. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est à disposition au Secrétariat de la Mairie.

### Questions de l'assistance (Néant)

La séance est levée à 20h25.